

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 27 novembre 2020

Date de convocation : 20 novembre 2020	Nombre de membres { présents : 19 absents : 1
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 11 décembre 2020	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 19
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } — Décision n° B2020-28

OBJET : Renouvellement des marchés de fournitures d'éclairage public à partir de juillet 2021

L'an DEUX MIL VINGT, le VINGT-SEPT du mois de NOVEMBRE, vendredi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du syndicat EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 20 novembre 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD, Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE, Marcelle LYONNET, MM. Julien DURESSAY, Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Franck PETITFILS et Bernard LEPIE,
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT EXCUSÉS : M. Christian LUCAZEAU

Monsieur Daniel LAURENT, Sénateur de la Charente-Maritime, présent, n'a pas pris part aux délibérations.



M. le Président rappelle que, depuis 1985, le SDEER dispose d'une compétence sur l'éclairage public. Pour les 454 communes y adhérant, le SDEER effectue les travaux neufs et la maintenance sur lesdites installations (auxquelles le Comité syndical a ajouté, au fil des ans, les illuminations de sites ou de monuments, les installations sportives ou de loisir et la signalisation lumineuse tricolore).

Depuis lors, le SDEER fait effectuer les études et travaux correspondants par des entreprises du secteur privé, par le biais de marchés pluriannuels à bons de commande portant sur des lots géographiques (23 lots à ce jour). En outre, le SDEER passe des marchés avec des fournisseurs de matériels d'éclairage public pour les appareils et équipement à fort contenu technique ou esthétique : les prestataires de travaux ont alors obligation de s'y approvisionner aux conditions prévues par les marchés du SDEER.

23 marchés ont été passés en 2017, pour 13 types de matériel : sources lumineuses, coffrets et prises pour guirlandes, mâts en acier galvanisé, mâts en aluminium, luminaires fonctionnels métalliques (4 lots), matériel de style, matériel décoratif (7 lots), projecteurs de stades, projecteurs d'illumination, projecteurs encastrés de sol (2 lots), horloges astronomiques, réducteurs et réducteurs-régulateurs de tension, petits matériels électriques.

Les marchés passés en 2017 (avec 16 entreprises) arrivent à échéance le 30 juin 2021.

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur l'opportunité de lancer un nouvel appel d'offres de fournitures d'éclairage public pour une période courant à partir du 1^{er} juillet 2017 et, en outre, notamment, sur :

- le contenu et le volume des marchés correspondants ;
- l'allotissement de ces marchés ;
- la durée de ces marchés.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Décide que le SDEER lancera des appels d'offres pour la fourniture de matériel d'éclairage public pour une durée de quatre années à partir de juillet 2021 ;

2 - Décide l'allotissement des marchés selon la typologie de matériel ;

3 - Donne mandat à M. le Président pour définir les documents de marché et procéder à la mise en œuvre des publications correspondantes selon les dispositions du code de la commande publique.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

François BRODZIAK